



Administration communale – Service Accueil Temps Libres

Coordinatrice ATL : Mme MAURY Justine

082/61.03.33 justine.maury@yvoir.be

Echevine de l'éducation : Mme ELOIN-GOETGHEBUER Chantal

Rue de l'Hôtel de Ville 1 – 5530 YVOIR

Le projet pédagogique tient compte des objectifs du décret relatif aux centres de vacances du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française.

Les plaines de vacances accueillent les enfants de 3 à 12 ans.

La plaine est un lieu d'accueil, de détente, de rencontre, de défoulement...

Chaque plaine est organisée dans une infrastructure adaptée aux enfants selon les normes de l'ONE. Le bâtiment doit disposer de plusieurs locaux intérieurs suffisamment spacieux que pour accueillir les différents groupes d'âge.

L'encadrement

Dans les centres de vacances agréés, les enfants sont encadrés par du personnel qualifié et des étudiants. Nos équipes d'animation sont composées d'un coordinateur qualifié, d'animateurs brevetés et de jeunes étudiants en cours de formation pédagogique (instituteurs primaires ou maternels, éducateurs, ..) ou sur le point d'obtenir un brevet.

Le taux d'encadrement recommandé par l'ONE est respecté, à savoir un animateur par groupes de 8 enfants de moins de 6 ans et un par groupes de 12 enfants de plus de 6 ans. Des temps d'évaluation des animateurs sont également prévus en cours de semaine et en fin de plaine.

Des réunions de préparations sont programmées pour permettre aux équipes d'apprendre à se connaître, d'échanger leurs idées et organiser ensemble des activités qui relaient le projet pédagogique sur le terrain et veillent à l'épanouissement des enfants.

L'accueil

L'équipe d'animation au complet est présente une demi-heure avant le début des activités pour accueillir chaque enfant et le parent qui l'accompagne. Cela favorise la mise en confiance ainsi que le contact et l'échange entre le parent et l'animateur. Les animateurs porteront un t-shirt rouge avec le logo des plaines afin d'être visible par tous.

Chaque enfant est muni d'un foulard rouge chaque jour de sortie.

Le déroulement d'une journée

7h30 – 8h30 : Temps d'accueil

8h30 – 9h00 : accueil

+/- 9h00 – 9h20 : rassemblement des enfants et animateurs (chants scouts)

+/- 9h20 à 10h20 : activités

+/- 10h20 à 10h35 : collation

+/- 10h35 à 12h00 : activité

+/- 12h00 à 13h00 : repas tartines, ensuite temps libre

Les tous petits

*+/- 13h à 15h : histoire racontée puis sieste

*+/- 15h à 15h20 : collation

*+/- 15h20 à 16h00 : activités

Les plus grands

+/- 13h00 à 15h50 : activités

+/- 15h50 : fin des activités et rangement du matériel

+/- 16h00 : collations et départs

16h30 à 17h30 : Temps d'accueil

Le repas et le temps de midi

Avant de passer à table, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains. Les animateurs mangent à la même table que les enfants en veillant à ce que le repas soit un moment calme et convivial. Le repas est suivi d'un moment de temps libre pour tous les enfants.

Les types d'activités

Nous proposons en fonction des thèmes choisis : des chants, des activités extérieures, des jeux sportifs, des activités manuelles, des histoires, une journée/semaine/site en excursion en juillet et août.

Le matériel

Les animateurs disposent de matériel sportif. Du matériel de bricolage est également mis à disposition.

Les animateurs et les enfants doivent respecter tout le matériel. Ce matériel sera contrôlé chaque fin de journée par le coordinateur.

Les infrastructures

Afin de rendre les plaines accessibles à tout le monde, nous les répartissons entre plusieurs villages de l'entité. Les sites retenus sont ceux qui offrent la plus grande polyvalence (proximité d'espaces verts, plaine de jeux, vaste espace extérieur sécurisé, etc.) tout en disposant de plusieurs locaux intérieurs suffisamment spacieux que pour accueillir les différents groupes d'âge.

Ces infrastructures possèdent des sanitaires (WC et lavabos), un coin « repas », un téléphone et une pharmacie.

Les locaux sont remis en ordre par les animateurs et sont ensuite nettoyés chaque jour par une technicienne de surface.

La sécurité et la discipline

Les enfants et les animateurs ont le devoir de respecter certaines règles de vie : respect de l'autre, respect du groupe et respect des jeux, du matériel...

L'équipe d'animation est tenue au secret professionnel.

Chaque parent est tenu de conduire et/ou récupérer son/ses enfant(s) dans le local où se tient l'accueil.